



2025/1

Accusé de réception en préfecture  
095-219502672-20251001-D-2025-34-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025

**Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2025/34**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 16  
votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence  
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve  
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT,  
Christian TETARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Jean DECROIX, par Patrice JACQUET  
Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN  
Philippe BARBIER, par Nathalie JOLLY  
Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Carole BERGER-JACOB a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et  
suivants,

Absents à la séance du 3 juillet 2025 ne prennent pas part au vote : Claudine THIRANOS,  
Patrice JACQUET.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Accuse de réception en préfecture  
095-219502572-20251001-D-2025-34-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025

Pour extrait conforme,



Le Maire,

  
Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Carole BERGER-JACOB

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 03.10.2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 03.10.2025